

21 juin 2005

N° 2005 - 0023

## SATIMO

- Admission des actions de la société sur Alternext
- Diffusion des titres dans le public dans le cadre d'un Placement du 20 au 28 juin 2005 et d'une OPO du 20 au 27 juin 2005.
- Introduction et première cotation des actions le 28 juin 2005
- Début des négociations sur Alternext le 29 juin 2005

### I – ADMISSION SUR ALTERNEXT

Conformément aux Chapitres 1 (paragraphe 1.4) et 3 des Règles d'Alternext, Euronext Paris SA a décidé l'admission sur le marché Alternext des 2 007 500 actions existantes composant le capital de la société SATIMO auxquelles s'ajouteront un maximum de 516 228 actions à provenir de l'augmentation de capital à réaliser dans le cadre de l'introduction ainsi qu'un maximum de 178 175 actions à provenir de l'exercice des BSA 5 et BCE émis à ce jour.

Les actions admises représenteront la totalité du capital et des droits de vote et porteront jouissance au 1er avril 2005. La valeur nominale des actions s'élève à 0,20 € par action. Dès leur admission, elles pourront revêtir la forme nominative ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

L'introduction sur le marché Alternext des actions SATIMO sera réalisée le 28 juin 2005 selon la procédure de placement global et d'une offre à prix ouvert (OPO) dans les conditions fixées aux paragraphes suivants.

L'information des professionnels et du public sur les résultats et la situation actuelle de la société SATIMO est assurée dans les conditions suivantes :

- publication de la notice légale au BALO le 24 juin 2005
- Consultation du prospectus d'introduction au siège social de la société, 22 avenue de la Baltique 91940 Les Ulis, et sur les sites Internet de la Société : [www.satimo.com](http://www.satimo.com), d'Alternext d'Euronext : [www.alternext.com](http://www.alternext.com) et de l'Autorité des Marchés Financiers : [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org).

### II - MODALITES DE DIFFUSION DES TITRES DANS LE PUBLIC

Conformément aux articles P 1.2.3, P 1.2.6 et P 1.2.13 à P 1.2.16 des Règles de marché d'Eurolist – Livre II, un maximum de 705 356 actions seront mises à la disposition du public et diffusées dans le cadre d'un Placement Global et d'une Offre à Prix Ouvert (OPO). Ces actions proviendront d'une part, d'une augmentation de capital autorisée par l'Assemblée Générale du 16 juin 2005 pour un maximum de 516 228 titres à réaliser dans le cadre de l'introduction et dont la décision a été déléguée au conseil d'administration du 28 juin 2005, et d'autre part d'une cession de 209 725 actions anciennes.

L'émission fera l'objet d'une garantie de bonne fin au sens de l'article L 225-145 du Code de Commerce, accordée par IXIS Midcaps. Elle devrait être signée le jour de la fixation du prix définitif.

Il est précisé que le nombre d'actions offertes diffusées dans le cadre de l'OPO d'une part, et du Placement Global d'autre part, est susceptible d'ajustement en fonction de la demande. Ce « claw-back » sera effectué en fonction de la demande dans le cadre de l'OPO.

#### Conditions communes au Placement Global et à l'OPO

- Fourchette de prix indicative : **15,29 euros – 17,77 euros**
- Le cours coté sera fixé à l'issue de l'Offre et tiendra compte de la demande exprimée dans le placement. Le prix du placement et de l'OPO sera identique. Il sera fixé le 28 juin 2005 postérieurement à la centralisation de l'OPO et devrait être publié dans une notice de ce même jour. Il est précisé que le prix définitif pourra être fixé en dehors de la

fourchette indiquée ci-dessus.

- En cas de modification de la fourchette indicative de prix comme en cas de fixation du prix du placement global et de l'OPO en dehors de celle-ci, la nouvelle fourchette de prix sera portée à la connaissance du public au moyen d'un communiqué de presse publié dans au moins deux journaux financiers de diffusion nationale et d'une notice publiée par Euronext Paris. Dans un tel cas, la clôture de l'OPO sera, le cas échéant, reportée de telle sorte que les donneurs d'ordres dans le cadre de cette offre disposent en tout état de cause d'au moins deux jours de bourse à compter de la publication de la notice et du communiqué précités, pour, s'ils le souhaitent, révoquer avant la clôture de l'OPO les ordres émis dans ce cadre auprès des établissements qui les auront reçus. De nouveaux ordres irrévocables pourront être émis jusqu'à la nouvelle date de clôture de l'OPO, qui sera mentionnée dans le communiqué de presse précité. Une notice d'Euronext précisera les nouvelles modalités.

### **1) Caractéristiques du Placement Global**

Préalablement à la cotation, une partie des actions sera diffusée principalement auprès d'investisseurs institutionnels, dans le cadre d'un placement public en France et d'un placement privé international dans certain pays, à l'exclusion, notamment, des Etats-Unis d'Amérique.

Le nombre d'actions offertes dans le cadre du Placement Global pourra être augmenté par prélèvement sur l'offre publique, dans le cas où l'OPO ne serait pas entièrement couverte.

- Durée du placement : Du 20 au 28 juin 2005 à 12 heures
- Nombre d'actions : 653 358 actions, soit 90% environ de l'opération
- Responsable du placement : IXIS Midcaps

### **2) Caractéristiques de l'OPO**

Les actions offertes dans le cadre de l'OPO sont principalement destinées aux personnes physiques.

Durée du placement : Du 20 au 27 juin 2005 à 17 heures

Nombre d'actions : 72 595 actions, soit 10% environ de l'opération  
Le nombre définitif offertes dans l'OPO pourra être augmenté par prélèvement sur le Placement sans toutefois que le nombre d'actions diffusées dans le cadre de l'OPO ne puisse excéder 20% du nombre total d'actions offertes.

#### **Libellé et transmission des ordres :**

Les clients devront transmettre leurs ordres d'achat au plus tard le 27 juin à 17h aux intermédiaires financiers.

Les ordres d'achat de la clientèle seront irrévocables et leur validité sera limitée à la journée d'introduction et de première cotation soit le 28 juin 2005. Les ordres seront exprimés en **nombre d'actions demandées**. **Les ordres devront être exprimés sans limitation de prix et seront réputés stipulés au prix de l'OPO.**

En application de l'article P 1.2.16 des règles d'organisation et de fonctionnement d'Euronext Paris, les ordres seront décomposés en fonction du nombre de titres demandés :

- Ordre A : entre 1 et 130 titres inclus.
- Ordre B : Toute quantité de titres supérieure à 130 titres.

Les intermédiaires financiers transmettront les ordres d'achat dont ils sont dépositaires au(x) membre(s) du marché de leur choix.

Le 28 juin 2005 à 10h00, au plus tard, les membres du marché transmettront à EURONEXT PARIS SA par télécopie (N° 01 49 27 16 00 ) un état récapitulatif des ordres d'achat dont ils sont dépositaires selon le modèle reproduit en annexe. Cet état devra mentionner la répartition du nombre d'ordres et de titres demandés entre les ordre A et B.

**Conditions d'exécution des ordres :** sauf dans l'hypothèse où les ordres seraient répondus à 100% des quantités de titres demandés, les ordres A bénéficieront d'un traitement préférentiel par rapport aux ordres B.

**Résultat de l'OPO :** le résultat de l'OPO fera l'objet d'une notice publiée le 28 juin 2005, précisant notamment le prix et le pourcentage de réduction qui sera éventuellement appliqué aux ordres ainsi que les conditions dans lesquelles se poursuivront les négociations sur Alternext à compter du 29 juin 2005 .

**Règlement-livraison des titres acquis à l'OPO :** les opérations de règlement-livraison des négociations du 28 juin 2005 seront effectuées au moyen du service de livraison par accord bilatéral RELIT +, entre d'une part IXIS Securities (Code Affilié 560) et les adhérents acheteurs, d'autre part entre les adhérents et les intermédiaires collecteurs d'ordres, le 1<sup>er</sup> juillet 2005. L'ensemble des instructions SLAB RELIT+ devra être introduit dans le système au plus tard le 30 juin 2005 à 12 heures. L'instruction aura comme date de négociation le 28 juin 2005.

### **Conditions particulières applicables aux ordres d'achat dans le cadre de l'OPO**

- un même donneur d'ordre (personne physique ou morale) ne peut émettre d'ordres d'achat portant sur un nombre de titres supérieur à 20 % du nombre de titres offerts ;
- un même donneur d'ordre ne peut émettre qu'un seul ordre, qui ne peut être dissocié entre plusieurs intermédiaires financiers ; s'agissant d'un compte joint, il ne peut être transmis qu'un maximum de deux ordres ;
- les intermédiaires dépositaires d'ordres d'achat doivent s'assurer à la réception des ordres que les donneurs d'ordre disposent bien au crédit de leur compte des fonds (espèces) nécessaires ou l'équivalent en OPCVM monétaires pour être en mesure de régler les titres demandés ;
- Le teneur de compte, qu'il soit le négociateur ou le compensateur, est responsable du respect des obligations de couverture applicables aux donneurs d'ordres dont les comptes sont ouverts chez lui ;
- EURONEXT PARIS SA se réserve le droit de demander aux intermédiaires financiers l'état récapitulatif de leurs ordres. Ces informations devront lui être transmises immédiatement par télécopie ;
- EURONEXT PARIS SA se réserve également la possibilité de réduire ou d'annuler toutes demandes qui n'auraient pas été documentées ou qui lui paraîtraient excessives après en avoir informé le transmetteur d'ordres.

### **III - OBSERVATIONS TECHNIQUES ET DIVERSES**

|  |   |   |
|--|---|---|
| <u>Désignation de la société</u>               | : | SATIMO  |
| <u>Listing Sponsor</u>                         | : | Avenir Finance Corporate  |
| <u>Etablissement en charge du Placement</u>    | : | IXIS Midcaps  |
| <u>Service des titres et service financier</u> | : | Euro Emetteur Finance   |
| <u>Cotation</u>                                | : | Dès le 29 juin 2005, les actions SATIMO seront négociées sur Alternext, groupe de cotation E1 |
| <u>Code mnémorique</u>                         | : | ALSAT   |
| <u>Code ISIN</u>                               | : | FR0004058949  |
| <u>Secteur d'activité FTSE</u>                 | : | 253-Equipements électroniques   |

**Il est précisé que les opérations effectuées sur le marché Alternext (en dehors ou dans le carnet central) ne seront ni compensées, ni garanties.**

NOTA :

Conformément aux dispositions de l'article 980 bis du CGI et du décret n°2005-314 du mars 2005, les négociations réalisées sur la société SATIMO sur le marché Alternext ne sont pas soumises à l'impôt de bourse. Il appartiendra donc aux intermédiaires financiers de ne faire figurer sur les avis d'opéré correspondant aux opérations réalisées sur SATIMO que les frais de courtage à l'exclusion de tout impôt de bourse.

**Le prospectus simplifié a reçu de l'Autorité des Marchés Financiers le visa n°05-566 en date du 17 juin 2005.**

Modèle d'état récapitulatif à utiliser  
par les membres du marché

Document à adresser à EURONEXT PARIS SA  
**Le 28 juin 2005 à 10 heures au plus tard**

par télécopie au n° : 01 49 27 16 00

**OPO DES ACTIONS  
SATIMO**

Membre dépositaire ..... affilié Euroclear France n° .....

Adresse.....

Nom de la personne responsable ..... N° de téléphone .....

| Décomposition des ordres d'achat                           | Nombre d'ordres | Nombre de titres |
|--|-----------------|------------------|
| Ordre A : entre 1 et 130 titres inclus                     |                 |                  |
| Ordre B : toute quantité de titres supérieure à 130 titres |                 |                  |

- un même donneur d'ordres ne peut émettre qu'un seul ordre d'achat A qui ne peut être dissocié entre plusieurs intermédiaires financiers ;
- s'agissant d'un compte joint, il ne peut être émis au maximum que le nombre d'ordres égal au nombre de titulaires de ce compte.

June 21<sup>th</sup>, 2005

N° 2005 - 0023

## SATIMO

- Listing of Company shares on Alternext
- Offering of shares to public under Guaranty Global Placement from June 20<sup>th</sup> to 28<sup>th</sup>, 2005 and Open-Price Offer from June 20<sup>th</sup> to June 27<sup>th</sup>, 2005.
- Introduction and first quotation of shares on June 28<sup>th</sup>, 2005.
- Start of share tradings on Alternext on June 29<sup>th</sup>, 2005

### I - ADMISSION OF SHARES TO THE EUROLIST BY EURONEXT.

Pursuant to Chapter 1 (paragraph 1.4) and Chapter 3 of the Alternext Rules, EURONEXT PARIS SA has decided to admit on Alternext the 2 007 500 existing shares that comprise the equity of SATIMO at the day of the admission, 516 228 new shares obtained from a capital increase described below, and a maximum of 178 175 shares obtained from the subscription of BSA5 et BCE.

The admitted shares, which par value is 0,20 € per share, will represent the total equity and voting rights in the Company and will be participating from 1<sup>st</sup> April 2005. Since the admission, the shares will be either in bearer form, or in registered form at the choice of the shareholder.

The listing of SATIMO shares on Alternext will take place on June 28<sup>th</sup>, 2005 in accordance with the procedure of Global Placement and Open-Price Offer (OPO) under the conditions stated below.

Information on the current position of SATIMO will be provided to professional investors and the public as follows :

- Publication of the legal notice in BALO on June 24<sup>th</sup>, 2005 ;
- Consultation of the simplified prospectus at the Company's head office, 22 avenue de la Baltique 91940 Les Ulis, and on SATIMO's Web site, [www.satimo.com](http://www.satimo.com), Alternext d'Euronext's web site, [www.alternext.com](http://www.alternext.com) and on Autorité des Marchés's Web site, <http://www.amf-france.org>.

### II - TERMS AND CONDITIONS OF THE OFFER (OPO and Placement)

Pursuant to articles P 1.2.3, P 1.2.6 and P 1.2.13 to P 1.2.16 of Eurolist Market Rules – Book II, a maximum of 705 356 shares will be offered to the public as part of a Global Placement and an Open-Price Offer (OPO).

The shares will be obtained by :

- the transfer of 209 725 existing shares,
- the issue of 516 228 new shares as part of a capital increase permitted by the extraordinary general meeting of shareholders held on June 9<sup>th</sup>, 2005, which will be decided by the board of directors on June 30<sup>th</sup>, 2005.

This issue of new shares is guaranteed by IXIS Midcaps. in accordance with the article L.225-145 of Code of Commerce.

A claw back option exists between the Global Placement and the OPO.

### Conditions applying to both Global Placement and OPO

- Indicative price range : **EUR 15,29– EUR 17,77**
- The first share price will be set at the end of the OPO and will take account of the demand expressed in the Global Placement. The price of the Global Placement and the OPO will be the same. The final price will be set on June 28<sup>th</sup>, 2005, after centralisation of the OPO and should be published by Euronext Paris in a notice that same day. The final share price may be set outside the aforementioned range.
- In case of modification of the indicative price range, if the Global Placement and OPO price is fixed outside this range, the new price range will be announced to the public by a Euronext Paris notice and a press release published in at least two national financial newspapers. In this case, the closing date of the OPO will be postponed so that the order givers have at least two business days from the notice and the press release indicated above, to revoke the orders passed in the OPO before its closure with the bodies who received the orders. New irrevocable orders may be passed until the new closing date of the OPO, which will be announced in the above mentioned press release. The new modalities will be specified by a Euronext Paris notice.

## **1) Characteristics of the Global Placement**

Before first quotation, a proportion of the shares will be distributed under the Global Placement, directed to institutional investors, in France and in some countries, excluding USA.

- Period of the Placement : From June 20<sup>th</sup>, 2005 to June 28<sup>th</sup>, 2005 (12:00 a.m.)
- Number of shares : 653 358 shares, i.e. 90% of the total offered shares.
- Underwriter : IXIS Midcaps

## **2) Characteristics of the OPO**

The OPO is meant for individuals.

- Period of the OPO : From June 20<sup>th</sup>, 2005 to June 27<sup>th</sup>, 2005 (5:00 p.m.)
- Number of shares : 72 595 shares, i.e. 10% of the total offered shares.  
The number of shares allocated in the OPO could be raised by deduction from the Global Placement. However, the number of shares in the OPO could not amount more than 20% of the total offered shares

### **Order types and transmission :**

Clients will send their purchase orders to the intermediaries latest **by 5:00 p.m. on June 27<sup>th</sup>, 2005**. Two categories of Purchase orders can be asked :

- A order : 1-130 shares inclusive
- B order : all quantities of shares

Purchase orders placed are irrevocable and they will be valid on June 28<sup>th</sup>, 2005 only. **Orders will be stated in terms of number of shares, without a price indication, and will be deemed to be stipulated at the first quotation price.**

Financial Intermediaries shall send the purchase orders that they have received to the market member(s) of their choice.

Latest by 10:00 on June 28<sup>th</sup>, 2005, the market members shall fax EURONEXT PARIS SA (on 01 49 27 16 00) a list of the purchase orders they have received, using the model given in appendix. The report should give the number of orders and shares requested for A and B orders.

Execution of orders : unless all orders are filled in full, A orders shall receive preferential treatment over B orders.

Result of the OPO : the result of the OPO will be given in a notice that should be published by Euronext Paris on June 30<sup>th</sup>, 2005. This notice will specify the price and any scale-back rates that may be applicable to the fractions of orders and trading conditions on July 1<sup>st</sup>, 2005.

Settlement/delivery of shares acquired under the OPO : settlement/delivery of June 28<sup>th</sup>, 2005 trades will be through the delivery service of bilateral agreement RELIT+, between IXIS Securities (Affiliated Code 560), and purchasing members, and between members and intermediaries accepting orders, on July 1<sup>st</sup>, 2005. All SLAB RELIT+ instructions should be entered in the system by 12:00 on June 30<sup>th</sup>, 2005. The trading day shown on instructions will be June 28<sup>th</sup>, 2005.

### **Special conditions applicable to orders placed under the Open-Price Offer**

- individual order givers (natural persons or legal entities) may not place purchase orders for over 20% of the shares offered ;
- clients may place only one order each which may not be shared out among intermediaries ; for accounts with more than one holder, a maximum number of orders equal to the number of holders may be placed ;
- upon receipt of orders, intermediaries must ensure that the order giver has enough credit in his/her account (cash) or the equivalent money market instruments to pay for the shares requested ;
- account holders, whether brokers or clearing members, shall ensure compliance with payment requirements by order givers holding accounts with them ;
- EURONEXT PARIS SA reserve the right to require intermediaries to submit summary statements of their orders immediately by fax ;
- EURONEXT PARIS SA also reserve the right, after informing the order transmitter, of reducing or cancelling any undocumented orders and orders it believes are excessive.

### III- TECHNICAL AND OTHER COMMENTS

|  |   |
|--|---|
| <u>Company name</u>                        | SATIMO  |
| <u>Listing sponsor</u>                     | Avenir Finance Corporate  |
| <u>Underwriter</u>                         | IXIS Midcaps  |
| <u>Securities and financial services</u> : | Euro Emetteur Finance   |
| <u>Listing</u> :                           | From June 29 <sup>th</sup> , 2005, SATIMO shares will be listed on Alternext, group E1. |
| <br>                                       |   |
| <u>Symbol</u>                              | ALSAT   |
| <u>ISIN Code</u>                           | FR0004058949  |
| <u>FTSE sector</u> :                       | 253 – Electronic Equipment  |

NOTA - According to the article 980 bis du CGI and the décret N°2005-314 dated 25 Mach 2005, the Stock Exchange tax will not be collected concerning SATIMO shares tradings.

The simplified prospectus has received visa N° 05-566 dated June 17<sup>th</sup>, 2005 from the Autorité des marchés financiers.

---

Model form to be used by market members

Fax this document to EURONEXT PARIS SA

**By 10:00 on June 28<sup>th</sup>, 2005**

On Fax : 01 49 27 16 00

**OPEN PRICE OFFER FOR SATIMO**

Member accepting orders ..... Euroclear France member n° .....

Address .....

Contact.....Telephone number.....

Fax number : .....

|   | Number of orders | Number of shares |
|---|------------------|------------------|
| A order : 1-130 shares inclusive                      |                  |                  |
| B order : all quantities of shares<br>over 130 shares |                  |                  |

Clients may place only one order each which may not be shared out among intermediaries ; a maximum number of orders equal to the number of holders for an account of more than one holder may be placed.

\_\_\_\_\_